

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

AMENDEMENT

N° CS282

présenté par
Mme de Pélichy, M. Taupiac et M. Mazaury

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.